



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01042017	et clos le 31032018	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case			
Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD			
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
A NET RENOVATION 29 rue de Soultz 68700 UFFHOLTZ France	29 rue de Soultz 68700 UFFHOLTZ 14 B 3 918
SIRET 80194126100035	ALD DISTANCE DE MULHOUSE
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement
	Date d'enregistrement au Greffe 7-11-18 N° DU DEPOT 18 B 8364

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

LE GREFFIER

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Travaux crépissage, isolation Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	9 956	Déficit
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine ☐	Pôle de compétitivité ☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Cabinet Auditcom Sàrl 20 rue Paul Schutzenberger 68200 Mulhouse Tél : 03320399	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 30062018 Lieu : Mulhouse Qualité : Président Nom du signataire : M YESILKAYA Necmettin

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2018)

Si déposé néant, cochez la case ☐

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	Indemnités forfaitaires	Remboursements
M YESILKAYA Necmettin Président	100	2017	2 031				
29 rue de Soultz 68700 UFFHOLTZ							

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	34 968
	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	
	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise A NET RENOVATION

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 29 rue de Sultz 68700 UFFHOLTZ

SIREN

8 0 1 9 4 1 2 6 1

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent*

1 2

Exercice N clos le
3 1 0 3 2 0 1 8

ACTIF

Brut
1Amortissements-Provisions
2Net
3

ACTIF IMMOBILISÉ									
	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012				
		Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *		028	26 332	030	6 494		19 838	
	Immobilisations financières * (1)		040		042				
	Total I (5)		044	26 332	048	6 494		19 838	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	25 184	052			25 184	
		Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	12 396	070			12 396	
		Autres* (3)	072	17 224	074			17 224	
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	9 072	086			9 072	
	Charges constatées d'avance*		092		094				
	Total II		096	63 876	098			63 876	
	Total général (I + II)		110	90 208	112	6 494		83 714	

PASSIF

Exercice N
I NET

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120	1 000	
	Écarts de réévaluation				124		
	Réserve légale				126	100	
	Réserves réglementées*				130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		131	)	132		
	Report à nouveau				134	6 607	
	Résultat de l'exercice				136	10 958	
	Provisions réglementées				140		
	Total I				142	18 665	
	Provisions pour risques et charges				Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	7 265	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166	22 318	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169	1 189	)	172	35 466
	Produits constatés d'avance				174		
	Total III				176	65 049	
Total général (I + II + III)					180	83 714	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	12 966
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	1

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A NET RENOVATION

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 0 3 2 0 1 8

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214
		Services*		217		218
						160 402
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	5 800
	Production immobilisée*				224	
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	166 202
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	41 781
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	2 869
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	33 284
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	1 445
	Rémunérations du personnel*				250	44 716
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	23 652
	Dotations aux amortissements*				254	5 205
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	152 951
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	13 251
	Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	157
	Produits exceptionnels (IV)				290	4
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	647
		dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	1 493
	2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	10 958

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

312

10 958

314

Régime d'exploitation	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	1 493		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	277
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342
Déductions	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990	
	Dont divers			Investissements outre-mer	344	350
	ZFA (44 quaterdecies)	345				2 493
	Créance due au report en arrière du déficit		346			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)		655			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col.1 Déficit col.2	352	10 235	354
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables : * 279				360	279
Déficits	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col.1 Déficit col.2	370	9 956	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise **A NET RENOVATION**

[illegible]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise **A NET RENOVATION**[illegible]

Désignation de l'entreprise : A NET RENOVATION										Néant ☐						
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *										
	ACTIF IMMOBILISÉ					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice										
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406											
	Autres	410	412	414	416											
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426											
	Constructions	430	432	434	436											
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	12 150	442	7 000	444	19 150									
	Installations générales agencements divers	450		452		454										
	Matériel de transport	460	1 167	462	5 000	464	500	466	5 667							
	Autres immobilisations corporelles	470	550	472	966	474		476	1 516							
	Immobilisations financières	480		482		484		486								
TOTAL		490	13 866	492	12 966	494	500	496	26 332							
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506								
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516								
	Constructions	520		522		524		526								
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 074	532	4 042	534		536	5 116							
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546								
	Matériel de transport	550	138	552	996	554	130	556	1 004							
	Autres immobilisations corporelles	560	207	562	167	564		566	374							
TOTAL		570	1 419	572	5 205	574	130	576	6 494							
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)															
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5											
	6	7	8	9	10											
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values											
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme										
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧								
1	500	130	370	1	(369)											
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
TOTAL	578	500	580	130	582	370	584	1	586	(369)	581		587		589	
Plus-values taxables à 19% (1)										579	Régularisations		590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).														591		
TOTAL										596	(369)	585		597		599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : A NET RENOVATION

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	279
Déficits imputés	983	279
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	2 627
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	14 995
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : A NET RENOVATION

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01042017

et clos le : 31032018

Durée en nombre de mois 1 2

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	160 402
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	160 402

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	5 800
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	5 800

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	55 681
Variation négative des stocks	145	2 869
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	19 384
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133	1 445
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	5 205
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	369
TOTAL 3	152	84 952

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	81 250
-----------------------------	------------------------------------	-----	--------

V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	81 250
---	-----	--------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)					020	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)					022	160 402
Effectifs au sens de la CVAE *					023	
Période de référence			024	du	01042017	160 au 31032018
Date de cessation					186	
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs						
Effectif moyen du personnel * :					376	4
dont apprentis					657	
dont handicapés					651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale					861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 3 2 0 1 8

SIREN 8 0 1 9 4 1 2 6 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A NET RENOVATION

ADRESSE (voie) 29 rue de Soultz

CODE POSTAL 68700

VILLE UFFHOLTZ

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique YESILKAYA Prénom(s) Necmettin
Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 11021977 N° Département 99 Commune Turquie Pays TR
Adresse : N° 29 Voie rue de Soultz
Code Postal 68700 Commune UFFHOLTZ Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

A NET RENOVATION
Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 29 rue de Soultz
68700 UFFHOLTZ
N° siret : 801 941 261 00035 RCS Mulhouse

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 mars 2018

Monsieur YESILKAYA Necmettin, associé unique et président de la SASU A NET RENOVATION, a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 166 202 euros.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de : Travaux crépissage, isolation.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 152 951 euros.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	41 781 euros
- Rémunération du personnel	44 716 euros
- Autres charges externes	33 284 euros
- Charges sociales	23 652 euros

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat se solde par un bénéfice de 10 958 euros.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 10 958 euros, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice au 31-03-2018	10 958 euros
Report à nouveau	6 607 euros
Dividende distribuable	17 565 euros
Report à nouveau (nouvel exercice)	3 020 euros
Dividende distribué avant prélèvement sociaux	14 545 euros
Prélèvement sociaux 17.50%	2 545 euros
Dividende Net	12 000 euros

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

N1

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent aucune charge de caractère somptuaire ni de dépense du relevé des frais généraux exclue des charges déductibles fiscalement.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Le Président déclare qu'aucune convention visée à l'article L223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

A Uffholtz le : 30 juin 2018

Le Président,
Monsieur YESILKAYA Necmettin



N1

A NET RENOVATION
Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 29 rue de Soultz
68700 UFFHOLTZ
N° siret : 801 941 261 00035 RCS Mulhouse

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU
30 juin 2018**

1° RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 mars 2018, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au président quitus de sa gestion pour ledit exercice.

2° RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 10 958 euros, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice au 31-03-2018	10 958 euros
Report à nouveau	6 607 euros
Dividende distribuable	17 565 euros
Report à nouveau (nouvel exercice)	3 020 euros
Dividende distribué avant prélèvement sociaux	14 545 euros
Prélèvement sociaux 17.50%	2 545 euros
Dividende Net	12 000 euros

Conformément aux dispositions de l'article 158, 3-2° à 4° du Code Général des Impôts, l'associé est informé que les distributions bénéficient d'une réfaction de 40 % en termes d'imposition personnelle sur le revenu.

Selon l'article L.136-7-1-1° du code de la Sécurité Sociale, un dividende net sera mis en paiement après déduction des prélèvements sociaux au taux de 17.50%.

3° RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur YESILKAYA Necmettin et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du nouveau code de commerce.

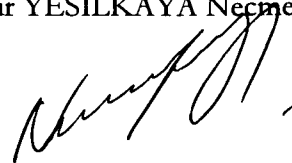
NM

RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Uffholtz, le 30 juin 2018

Le Président,
Monsieur YESILKAYA Necmettin



A NET RENOVATION
Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 29 rue de Soultz
68700 UFFHOLTZ
N° siret : 801 941 261 00035 RCS Mulhouse

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 juin 2018

L'an deux mille dix huit, et le trente juin à Uffholtz,

Monsieur YESILKAYA Necmettin

Propriétaire de la totalité des parts composant le capital social de la SASU A NET RENOVATION, associé unique de la dite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de seul président de la société, Monsieur YESILKAYA Necmettin, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 mars 2018 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- ❖ l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018,
- ❖ l'affectation des résultats de cet exercice,
- ❖ a délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2018 tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 10 958 euros, et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 10 958 euros, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice au 31-03-2018	10 958 euros
Report à nouveau	6 607 euros
Dividende distribuable	17 565 euros
Report à nouveau (nouvel exercice)	3 020 euros
Dividende distribué avant prélèvement sociaux	14 545 euros
Prélèvement sociaux 17.50%	2 545 euros
Dividende Net	12 000 euros

Conformément aux dispositions de l'article 158, 3-2° à 4° du Code Général des Impôts, l'associé est informé que les distributions bénéficient d'une réfaction de 40 % en termes d'imposition personnelle sur le revenu.



Selon l'article L.136-7-1-1° du code de la Sécurité Sociale, un dividende net sera mis en paiement après déduction des prélèvements sociaux au taux de 17.50%.

TROISIEME DECISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

Le Président,
Monsieur YESILKAYA Necmettin

